



BILAN ANNUEL N°1 MISSION ENERGIE

Période : NOVEMBRE 2020 – NOVEMBRE 2021



*Bilan finalisé le jeudi 2 décembre 2021
Validé en comité de pilotage le 13/01/2022*



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins,
Du Guillestrois et du Queyras
Mairie 9 Rue de l'école 05100 VILLARD ST PANCRACE
accueil@paysgrandbriançonnais.fr
www.paysgrandbriançonnais.fr
SIRET : 200 052 801 000 12

Bilan Année 1 Mission Energie

Table des matières

Introduction	2
1. Les axes définis pour la mission energie	3
2. Cohérence territoriale.....	5
A. Organisation interne	5
B. Le projet de territoire, socle du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras	5
C. Le Plan climat air énergie territorial, une stratégie ambitieuse reconnue par les EPCI.....	8
D. Le programme et la stratégie LEADER	9
E. Le Contrat de transition écologique et solidaire.....	10
3. La mise en place de la mission energie sur le territoire.....	11
A. Gouvernance & organisation	11
B. La communication et la mobilisation	12
4. Analyse qualitative et quantitative des projets de l'année 1.....	18
A. Etat d'avancement global des missions	18
B. Leviers financiers mobilisés grâce à la mission énergie	19
C. Les projets liés à la gestion énergétique du territoire	21
D. Les projets liés à l'adaptation au changement climatique.....	23
E. La mise en place de démarche d'excellence telle que Cit'Ergie.....	40
F. Les projets financés par des primes CEE	42
5. Retour sur les freins rencontrés & leviers identifiés	45
Conclusion et perspectives	46
Table des actions présentées	48
Table des annexes	49

INTRODUCTION

Ce document a été fait par Manon TAING, chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique et validé par l'élue référente de la mission et par le Président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras. Il expose une analyse interne de la mission énergie, qualitativement et quantitativement et s'attache à mettre en lumière ce qui a été fait, les résultats obtenus, les freins identifiés et les leviers identifiés.

Ce document de travail est réalisé sur mesure pour notre territoire et se veut d'être autant que possible le reflet de notre expérience à N+1.

Quelques éléments de contexte ayant abouti à la définition et mise en œuvre de cette mission :

2015 : le territoire du PETR est labellisé TEPCV

2017 : le territoire est à nouveau lauréat du TEPCV et s'engage dans la mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire

2018 : élaboration du PCAET, en mobilisant deux intercommunalités volontaires sur les trois composant le territoire ; mobilisation des primes CEE

2019 : finalisation du PCAET, mobilisation des primes CEE

Fin 2020 : re mobilisation de la mission énergie

1. LES AXES DÉFINIS POUR LA MISSION ÉNERGIE

Les principaux axes retenus pour la mission sont les suivants :

- l'accompagnement à l'émergence et au suivi opérationnel des actions et des projets liés aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- la coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES
- l'expérimentation de l'outil Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)
- Développement de nouvelles démarches d'excellence sur le territoire du PETR dont « Cit'ergie ».

Détail des attendus pour la mission :

1 Accompagnement à l'émergence et au suivi opérationnel des actions et des projets liés aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

La chargée de mission assurera la mise en place et le suivi d'un partenariat afin de mobiliser les certificats d'économie d'énergie (CEE) sur le territoire. Elle sera chargée de l'animation, de l'émergence et du suivi opérationnel des actions et projets liés aux CEE pour les collectivités et partenaires du territoire.

2 Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-1 Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire

La chargée de mission coordonnera et accompagnera les projets sur la thématique « énergie » menés par les collectivités locales du territoire, leurs services dédiés, les citoyens et acteurs du territoire sous une ligne directrice : la gestion énergétique du territoire (espace public, bâtiments d'habitation et touristiques).

Cette gestion énergétique doit permettre aux collectivités, aux ménages et aux acteurs du territoire dont ceux du tourisme de maîtriser leurs dépenses énergétiques en adaptant ou en modifiant leur comportement (usage et gestion de l'énergie) et en incitant fortement à la rénovation efficace des bâtis.

2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire

Les territoires de montagne ont la particularité d'être très exposés aux effets du changement climatique et d'être très dépendant des activités touristiques. Elles représentent ¼ des dépenses énergétiques totales du PETR et constituent le premier secteur d'activité en termes d'emplois et de retombées économiques.

La chargée de mission, en lien avec le CTES et le programme LEADER, développera la résilience des activités socio-économiques du territoire pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique. Elle s'attachera à :

✓ Développer un modèle de territoire résilient en valorisant ses spécificités alpines

- Organiser des temps d'échanges entre collectivités, professionnels, offices du tourisme, citoyens, associations et scientifiques pour faire émerger de nouveaux modèles adaptés au changement climatique en territoire de montagne ;
- Mettre en place des coopérations intra et extra territoriales dédiées aux retours d'expérience pour inviter et s'inspirer des territoires dans la même situation que le pays/PETR
- S'appuyer sur les actions d'adaptation aux changements climatiques exemplaires et diversifiées en lien avec le tourisme, l'éco tourisme, le tourisme scientifique, le tourisme industriel et cela avec les partenaires afin de faire émerger une réelle dynamique et créer une plus-value pour le territoire.

✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR

- Accompagnement des communes du PETR souhaitant mettre en œuvre et développer une politique de ciel étoilé visant à limiter les sources de pollution notamment l'éclairage public
- Lien avec les démarches déjà en cours sur le territoire notamment celle du Parc naturel régional du Queyras

✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

- Renforcer la communication et l'accompagnement des acteurs socio-professionnels sur les aides disponibles et les dispositifs en vigueur en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- Veille sur les programmes et dispositifs d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques au bénéfice des communes, des intercommunalités et du PETR

2-3 Expérimentation de l'outil Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)

L'ADEME a développé la démarche TACCT composée de 3 volets : diagnostiquer les impacts ; construire les stratégies ; évaluer les actions. Au titre de l'expérimentation et de l'innovation en matière d'évaluation des actions d'adaptation, Le PETR utilisera le troisième volet de cette démarche. Il s'agit d'un kit méthodologique pour le suivi-évaluation des politiques d'adaptation au changement climatique, composé d'un guide méthodologique et d'un support informatique. L'outil s'utilise soit comme un dispositif de suivi-évaluation à part entière, soit dans l'objectif d'intégrer l'adaptation dans leurs dispositifs de suivi-évaluation. Le guide méthodologique est conçu comme une véritable boîte à outils, il s'organise sous forme de fiches « méthodes » qui fournissent des conseils pour organiser, mettre en place et réussir la mise en œuvre de son suivi-évaluation.

Le PETR fera un retour d'expérience de l'outil en pointant ses avantages et ses faiblesses.

3 Développement de nouvelles démarches d'excellence sur le territoire du PETR dont « Cit'ergie »

Le PETR travaillera au référencement des démarches d'excellence en matière d'adaptation au changement climatique afin de pouvoir faire émerger sur le territoire de nouveaux labels ou programmes qui seront suivis par le PETR mais qui selon les critères d'obtention pourront être portés par les collectivités ou acteurs du territoire. En lien avec l'ADEME, un premier travail d'émergence de la démarche volontaire d'amélioration continue et de labellisation Cit'ergie sera entrepris ; Ce label, uniquement destiné aux EPCI, récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. D'une durée de quatre ans renouvelables, elle s'adresse autant à des collectivités débutantes que très avancées.

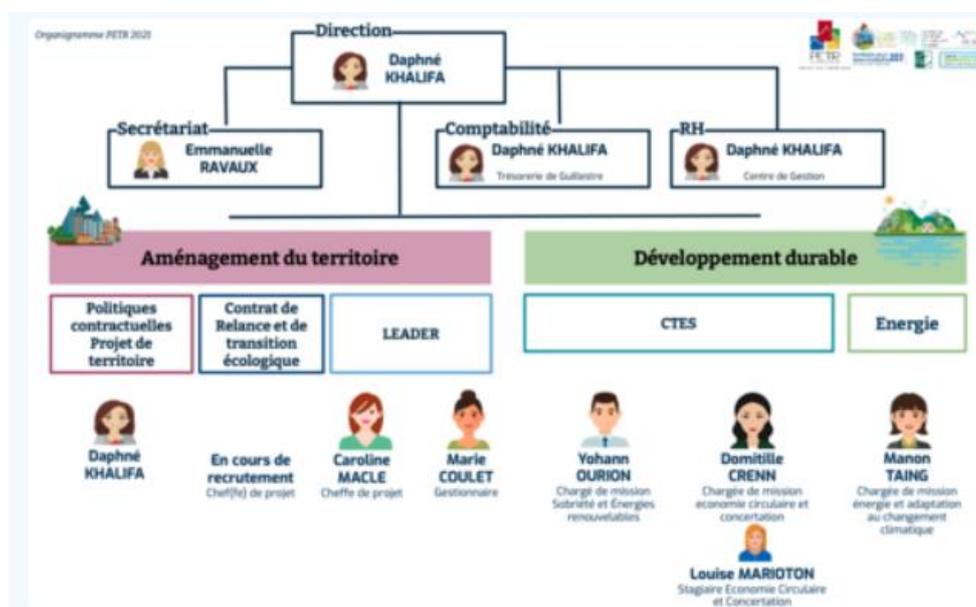
Avec le développement de la démarche dans la région PACA, l'engagement dans Cit'ergie constitue désormais un marqueur dans la volonté d'une collectivité d'inscrire ses politiques publiques dans une transition énergétique, écologique et solidaire durable. Le PETR aura comme mission de présenter la démarche aux EPCI du territoire et suivre son émergence au sein des communautés de communes. L'objectif est l'engagement dans la démarche des trois intercommunalités avec, pour au moins une d'entre elles, une labellisation au label Cit'ergie.

2. COHERENCE TERRITORIALE

A. Organisation interne

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras porte différents programmes, contrats et missions. Cohérents entre eux et répondant au projet de territoire du PETR, ils sont mis en œuvre et animés par différents chargés de missions.

L'organigramme ci-dessous présente les services et chargés de missions au sein du PETR, en novembre 2021.



B. Le projet de territoire, socle du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras est un territoire de projet qui englobe une zone de montagne cohérente. Le cadre naturel est exceptionnel, mais ceci au prix d'un isolement géographique et de difficultés inhérentes au développement local d'un territoire de montagne. Le climat montagnard et la ruralité rendent le territoire très dépendant d'énergies et de denrées alimentaires chères et importées.

Dès 2016, le PETR s'est doté d'un projet de territoire afin de répondre aux grands défis rencontrés dans son périmètre, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.

Orientations stratégiques du projet de territoire 2014-2020

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans un objectif de développement durable

- ⊗ MESURE 1 : Mise en valeur et développement de la filière bois
- ⊗ MESURE 2 : Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire
- ⊗ MESURE 3 : Gérer les risques naturels et les aléas du territoire
- ⊗ MESURE 4 : Faire vivre l'agriculture, les savoir-faires et l'artisanat de montagne

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Cadre et qualité de vie en montagne : Offrir une qualité de vie en permettant de s'épanouir et de se soigner

- ⊗ MESURE 1 : Maintenir et développer l'offre de santé et de bien-être
- ⊗ MESURE 2 : Permettre la mobilité douce
- ⊗ MESURE 3 : Améliorer l'habitat en zone de montagne
- ⊗ MESURE 4 : Bien vivre la saisonnalité

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Aménager et développer le territoire de manière à permettre l'innovation numérique et la croissance économique

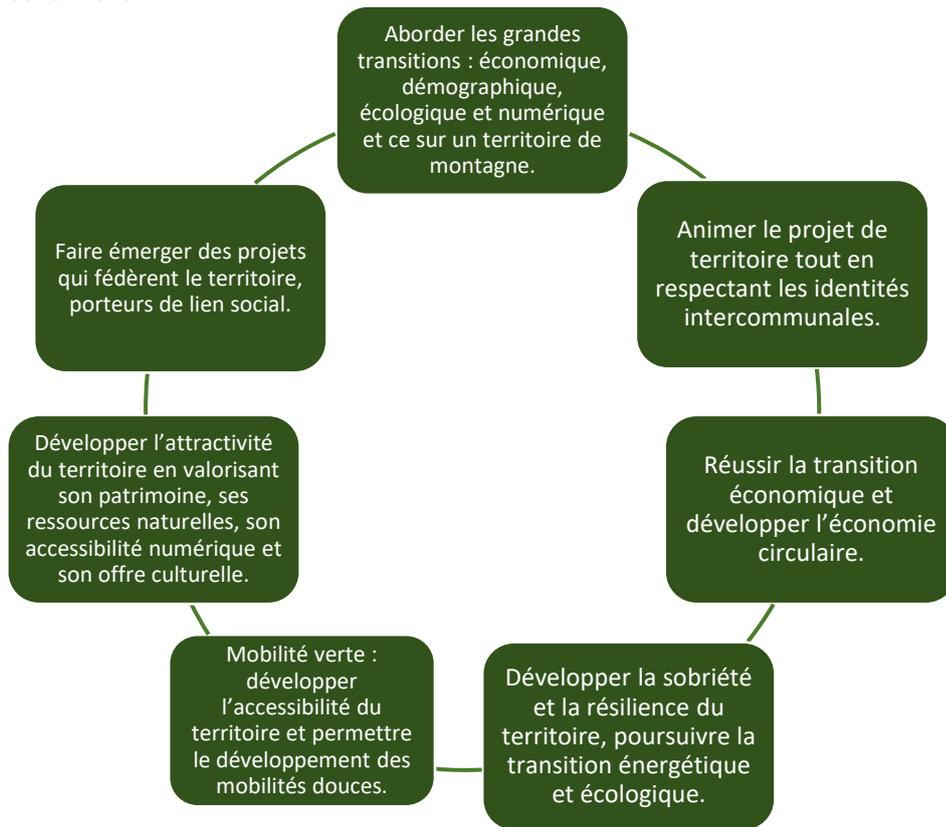
- ⊗ MESURE 1 : Soutenir et développer l'économie touristique
- ⊗ MESURE 2 : Favoriser l'emploi sur le territoire
- ⊗ MESURE 3 : Faciliter l'accès et les usages au numérique

Projet de territoire 2020-2026

Le projet de territoire a été mis à jour en 2020 pour une durée de 6 ans et sert de ligne directrice aux actions du PETR pendant cette période.

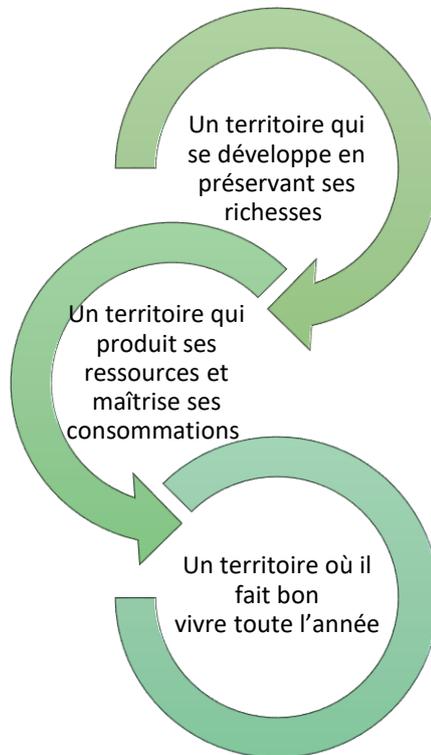
Le PETR, lors de précédentes contractualisations et dans son projet de territoire, a fait le choix de se concentrer sur les besoins élémentaires des habitants : se nourrir, se loger, se déplacer, et ce en cohérence avec la transition écologique et avec une volonté politique de faire ensemble.

Les grands défis du territoire



La stratégie pour le territoire

Le projet de territoire décline sa stratégie 2020-2026 à travers trois grandes orientations :



D. Le programme et la stratégie LEADER

Depuis 2016, le PETR porte le programme LEADER dont la stratégie est « Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie ».

Certaines fiches action font écho à la mission énergie, et pourraient alors financer certains projets identifiés par la mission énergie.

La stratégie

“Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie”

Axe 1 : Agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles

Axe 2 : Soutenir l'esprit d'initiative et d'entreprise

Axe 3 : Cultiver au quotidien les valeurs fédératrice et le lien au territoire

Axe 4 : Coopérer avec d'autres territoires

Les 9 fiches action pour y répondre et dans lesquelles les projets doivent s'inscrire

- 1 Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat
- 2 Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétique des logements
- 3 Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- 4 Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences du territoire
- 5 Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- 6 Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- 7 Soutenir le "consommer local", et les circuits courts
- 8 Expérimenter le "tourisme de proximité endogène"
- 9 Coopérer avec d'autres territoires

**1,25 millions
d'euros de Fonds
Européen Agricole
pour le
Développement
Rural**

E. Le Contrat de transition écologique et solidaire

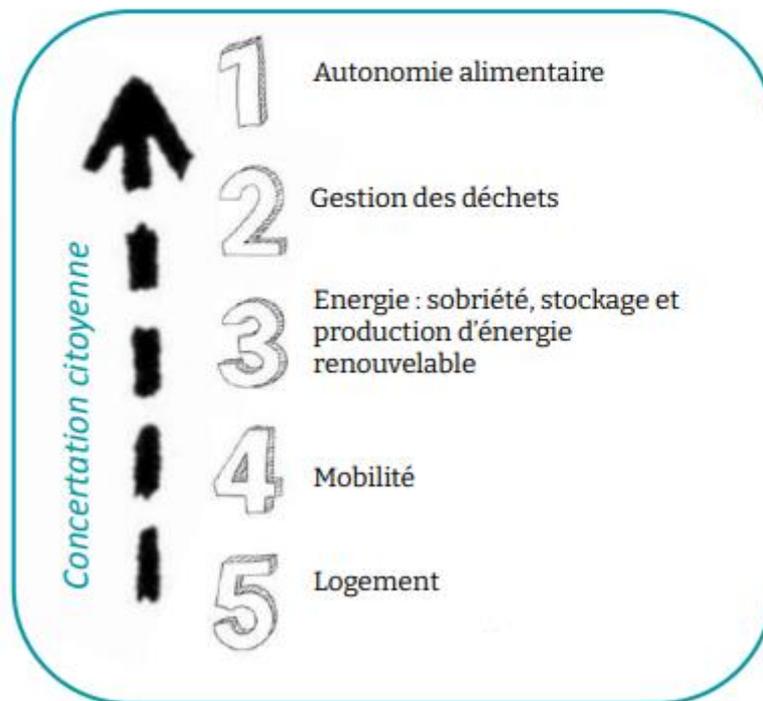
Depuis avril 2019, le PETR est engagé dans un Contrat de transition écologique et solidaire (CTES). Ce contrat comprend 5 orientations qui peuvent s'avérer complémentaire de la mission énergie et adaptation au changement climatique.

Ainsi, des liens étroits sont réalisés entre la mission énergie et l'orientation 3 du CTES, axée sur l'énergie.



Les cinq orientations

*Un partenariat étroit avec le Département
des Hautes Alpes, en charge des orientations
4 et 5*

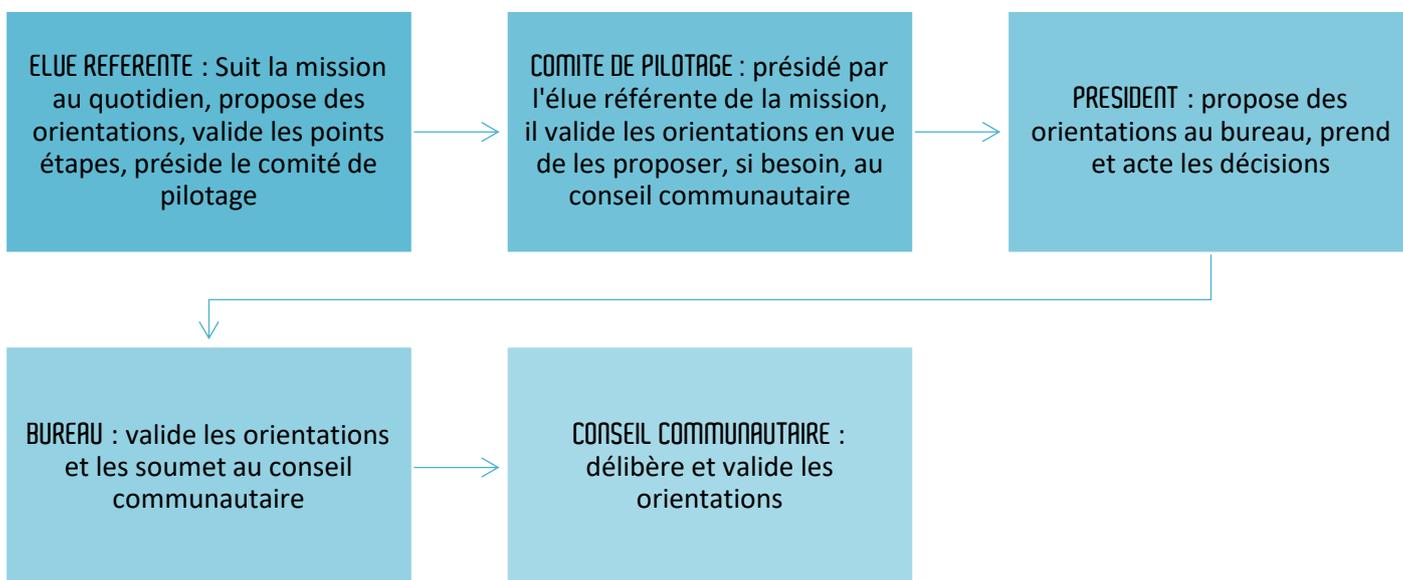


3. LA MISE EN PLACE DE LA MISSION ENERGIE SUR LE TERRITOIRE

A. Gouvernance & organisation

Le Président du PETR, M. Pierre LEROY, est le garant de la bonne réalisation des actions prévues. Pour cela, il s'appuie sur différentes instances et référents, existants au sein du PETR ou mis en place spécifiquement.

Mme Emilie DESMOULINS est l'élue référente de la mission énergie et adaptation au changement climatique. Elle a été élue parmi les membres du conseil syndical du PETR.



La mission a débuté le 02 novembre 2020 avec le recrutement de la chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique, Manon TAING. A compter du 1^{er} septembre 2021, le temps de travail de la chargée de mission est passé à 80%.

La mission reste réalisée par un équivalent temps plein sur cette première année de fonctionnement selon la répartition suivante :

- 1ETP chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique du 02/11/20 au 31/08/21, soit 10 mois
- 0,8 ETP chargée de mission énergie et adaptation au changement climatique du 01/09/21 au 01/11/21, soit 2 mois
- 8,5 jours de travail de la secrétaire du PETR, répartis sur les actions 1 ; 7 ; 8 ; 9 et 12 (présentation des actions dans la partie 4) représentant 0,04ETP
⇒ Soit un total de 0,97ETP pour la chargée de mission + 0,04ETP secrétariat = 1,01ETP

De plus un temps de coordination, de suivi et de mise en commun est effectué en lien avec la directrice.

B. La communication et la mobilisation

Généralités

La communication et la mobilisation autour de la mission peuvent être vues sous plusieurs aspects. Les communications spécifiques aux actions mises en œuvre seront détaillées dans la partie 4, pour chacune des actions.

Nous nous sommes attachés à mobiliser les acteurs du territoire, susciter l'adhésion autour des actions et projets et communiquer sur les objectifs généraux. Pour cela, des temps d'échanges techniques ont été mis en place avec les intercommunalités membres du PETR.

De plus, le site internet du PETR a été mis à jour tout au long de cette première année de mission. Des pages spécifiques ont été créées, d'autres modifiées et abondées.

⇒ <https://paysgrandbrianconnais.fr/energie-climat/vers-un-territoire-sobre-en-energie-et-resilient>

Retour sur le contexte sanitaire et les difficultés engendrées

La mission énergie a débuté le 2 novembre 2020... soit le premier lundi du deuxième confinement. Le début de la mission s'est donc opéré en télétravail à 100%. Le PETR, de par ses habitudes de télétravail (et ce même avant le début de la crise de la COVID-19), a mis en place des outils informatiques qui facilitent les échanges à distance (messagerie instantanée, Cloud permettant le partage de documents, ordinateur et téléphone portables...). Toutes les informations et les moyens étaient donc à disposition pour mener à bien la mission, malgré le contexte.

Conformément à la réglementation et aux préconisations gouvernementales, l'équipe du PETR est restée en télétravail à 100% jusqu'en janvier où un assouplissement a permis de venir maximum un jour par semaine dans les bureaux, jusqu'en avril (3^{ème} confinement).

En juin, après le troisième confinement, les agents du PETR ont pu revenir 2 jours par semaine au bureau.

Si les moyens techniques et matériels sont indispensables pour mener à bien une mission, le volet relationnel – et tout particulièrement pour des missions ingénierie territoriale – est essentiel.

Le télétravail à 100% ou presque pendant les 8 premiers mois de la mission a complexifié les relations et les premiers échanges en interne d'une part et en externe d'autre part. Les relations partenariales, avec les collectivités locales notamment, ont mis plus de temps à se stabiliser et l'interconnaissance entre agents du PETR et des collectivités – étape primordiale pour faciliter l'adhésion au projet – s'est avérée plus longue et complexe que d'ordinaire.

Actions techniques mises en œuvre

Dans ce contexte sanitaire – et les conséquences sur le mode de travail – des propositions de mobilisation ont toutefois été réalisées. Ainsi, s'il n'a pas été possible de rencontrer physiquement les partenaires durant les six premiers mois de la mission, le PETR a proposé aux EPCI membres la mise en place d'un groupe de travail « énergie ». Co-animé en interne par les chargés de mission « énergie et adaptation au changement climatique » et « Sobriété et énergies renouvelables & focus stations – CTES », ce groupe de travail avait notamment pour ambition de :

- Réunir les chargés de missions PETR et EPCI œuvrant sur des questions d'énergie et transition énergétique ;
- Identifier les pistes d'actions communes et les intérêts d'agir collectivement ;
- Promouvoir des bonnes pratiques et faciliter les retours d'expériences ;
- Accompagner les EPCI dans leurs projets et faciliter l'accès aux financements ;
- Informer des actions et accompagnement du PETR envers les communes et acteurs du territoire.

Le groupe de travail s'est tenu en distanciel, conformément aux recommandations gouvernementales, le 1^{er} avril 2021. Le format dématérialisé pour cette première rencontre avec les chargés de mission n'a pas fluidifié les échanges ni facilité les compréhensions des attentes des uns et des autres.

Si chacun a pu se présenter et comprendre les missions respectives des acteurs du territoire, il n'a pas été possible lors de ce premier groupe de travail d'identifier des synergies et des souhaits de travail en commun. Les EPCI membre du groupe de travail ont fait part de leurs souhaits de travailler avec le PETR sur des actions et projets, mais sans souhaiter, pour le moment, réitérer le groupe de travail énergie. Il a donc été mis en pause – le temps que les repères et habitudes de travail se stabilisent.

Annexe 1 - Compte rendu du groupe de travail énergie

En parallèle, des temps d'échanges avec les EPCI ont été organisés, toujours dans l'idée de se connaître mutuellement afin de faciliter le suivi, les échanges et les adhésions aux projets. Des rencontres individuelles avec les chargés de missions des trois EPCI ont eu lieu, entre janvier et septembre 2021 (au fur et à mesure des prises de postes des agents au sein des EPCI).

NB : Ne sont pas listés ici tous les échanges téléphoniques et mail, réalisés en parallèles, avec les EPCI pour la bonne conduite des projets et l'interconnaissance.

Présentation d'extraits du rapport d'activité 2020 du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Dès fin 2020, une dynamique a été (ré)enclenchée autour de la mission énergie. Les extraits du rapport d'activité 2020 ci-dessous en sont une des représentations.

Mission ÉNERGIE



MOYENS HUMAINS

- 1 chargée de mission Energie et adaptation au changement climatique à 100 % à compter du 2 novembre : Manon TAING
- Elue référente : Emilie DESMOULINS

Mission financée par l'ADEME à 70%

Lien avec le projet de territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE

1

PRESERVER ET UTILISER NOS RESSOURCES NATURELLES DANS UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DEFIS DE L'ORIENTATION

- RECONNAITRE LA SPECIFICITE MONTAGNE
- DEVELOPPER L'ECONOMIE GRACE AUX RESSOURCES LOCALES
- S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE
- PRESERVER ET VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES

MESURE 2
Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE

2

CADRE ET QUALITE DE VIE EN MONTAGNE : OFFRIR UNE QUALITE DE VIE EN PERMETTANT DE S'EPANOUIR ET SE SOIGNER

DEFIS DE L'ORIENTATION

- RECONNAITRE LA SPECIFICITE MONTAGNE
- SOLIDARITES INTERNES ET EXTERNES : LA VIE ENSEMBLE ET LA VIE DES AUTRES

MESURE 2
Permettre une mobilité douce

MESURE 3
Améliorer l'habitat en zone de montagne

INGÉNIERIE TERRITORIALE ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La mission Energie, en place depuis 2014 a été la mission phare du PETR.

Soutenue et financée par l'ADEME jusqu'à fin 2019, elle a porté les programmes TEPCV, CEE-TEPCV et a rédigé le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour le compte des 3 communautés de communes du territoire.

L'année 2020 a permis de remobiliser des financements de l'ADEME pour que le PETR reste un acteur engagé dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, en aboutissant à l'embauche d'une chargée de mission début novembre 2020.

Mobilisation de financements publics et privés pour des actions d'économie d'énergie, accompagnement des acteurs dans leurs démarches vertueuses énergétiques ou d'adaptation au changement climatique, promotion de bonnes pratiques,... sont autant d'actions portées par la mission Energie.



Par cette mission, le PETR est à présent reconnu, aussi bien par le territoire qu'au niveau national, car il a su mobiliser de manière efficace les fonds dont il avait la charge.

Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques

La mission énergie va accompagner les **collectivités** et les **acteurs socio-professionnels** dont les acteurs du tourisme à s'adapter, pour construire un modèle de territoire résilient.

Les territoires de montagne ont la particularité d'être très exposés aux effets du changement climatique et d'être très dépendants des activités touristiques. Elles représentent $\frac{1}{4}$ des dépenses énergétiques totales du PETR et constituent le premier secteur d'activité en termes d'emplois et de retombées économiques.

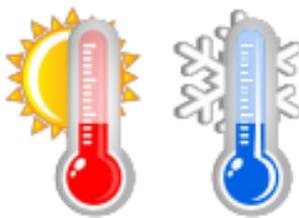
Le PETR, notamment par le biais de la mission Énergie, va s'attacher à développer la résilience des activités socio-économiques du territoire pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique.

1.

Accompagner et promouvoir les dynamiques des acteurs en faveur de l'adaptation en territoire de montagne.

2.

Valoriser le ciel étoilé sur le territoire, promouvoir et accompagner les actions de maîtrise de l'éclairage public.



3.

Promouvoir et accompagner les démarches d'excellence mises en place et les bonnes pratiques des acteurs.

4.

Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités.

5.

Restaurer la démarche TACCT pour suivre et évaluer les politiques locales d'adaptation au changement climatique.



Mobiliser les financements permettant d'agir pour réduire la consommation énergétique

La mission énergie accompagne les **collectivités** et les **acteurs socio-professionnels** dont les acteurs du tourisme à réduire leurs dépenses énergétiques.

De la mobilisation de financements...



Le PETR accompagne les acteurs du territoire, collectivités et socio-professionnels, pour mobiliser les financements nécessaires à la réalisation de leurs projets d'économie d'énergie. Le PETR récolte, synthétise et organise les informations pour que les porteurs de projets puissent avoir accès aux subventions existantes.

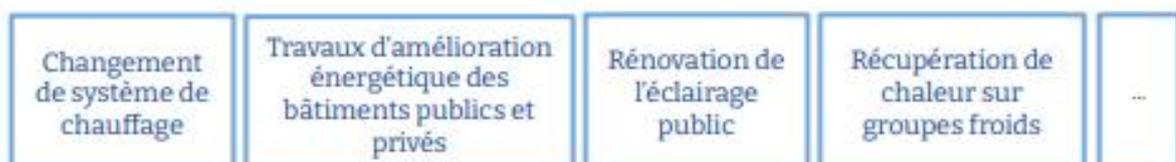
... à un partenariat spécifique pour les primes CEE

Provenant de fonds privés, plus précisément des fournisseurs d'énergie, les primes CEE peuvent apporter un bonus pour passer à l'action.

Les primes CEE peuvent en effet financer une partie des opérations d'économie d'énergie. Afin de décupler les actions d'économie d'énergie sur le territoire, la mission énergie accompagne les collectivités, l'ensemble des acteurs socio-professionnels et les particuliers loueurs d'hébergements touristiques pour mobiliser ces primes.



Un partenariat a été établi avec GEO PLC pour mobiliser les primes CEE, notamment sur les opérations suivantes :



4. ANALYSE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES PROJETS DE L'ANNEE 1

A. Etat d'avancement global des missions

En rappelant les missions et axes de la mission, ce paragraphe présente l'avancée globale de chacune des missions prévues. Avant de rentrer dans le détail des actions réalisées, cette première partie présente succinctement les dates de commencement des projets. On entend par date de commencement, la date à laquelle des actions concrètes ont réellement débutées, dans la mesure où, dès le début de la mission en novembre 2020, toutes les actions ont été étudiées (prises de renseignements, suivi de webinaires, veille juridique...).

Le bilan de l'année 1 se concentrera sur certaines actions, alors que le bilan final reprendra toutes les actions. Les points C. à F. suivants présentent en détail les actions réalisées. Le bilan est fourni sous forme de fiche action.

1 – Accompagnement à l'émergence et au suivi opérationnel des actions et des projets liés aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Démarrage de l'action : novembre 2020

Lien vers : [Action 13 - Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire](#)

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-1 Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire

Démarrage de l'action : novembre 2020

Lien vers : [Action 1 - Prêt de matériel pour la rénovation énergétique](#)

2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire

- ✓ Développer un modèle de territoire résilient en valorisant ses spécificités alpines

Démarrage de l'action : février 2021

Liens vers :

[Action 2 - Mise en place d'un groupe de travail énergie](#)

[Action 3 - Participation au club Mobilité de l'ANPP](#)

[Action 4 - Mobilisation du territoire pour mettre en place des actions en faveur de la mobilité active](#)

[Action 5 - Participation aux rencontres TEPOS 2021](#)

[Action 6 - Développer un modèle de territoire résilient](#)

- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur le territoire du PETR

Démarrage de l'action : mars 2021

Liens vers :

[Action 7 - Accompagnement des collectivités vers l'extinction de l'éclairage public](#)

[Action 8 - Participation à l'événement national du Jour de la Nuit 2021](#)

[Action 9 - Accompagnement des acteurs socio-économiques vers l'extinction de l'éclairage](#)

- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

Démarrage de l'action : janvier 2021

Liens vers :

[Action 10 - Accompagner les acteurs du territoire pour mobiliser des financements leurs permettant la mise en œuvre d'actions de sobriété et d'efficacité](#)

[Action 11 - Faciliter et anticiper les changements impliqués par la loi Climat et Résilience](#)

2-3 Expérimentation de de l'outil Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT)

Démarrage de l'action : juillet 2021

⇒ Cette action sera présentée dans le bilan final de la mission

3 – Développement de nouvelles démarches d'excellence sur le territoire du PETR dont « Cit'ergie »

Démarrage de l'action : février 2021

Lien vers : [Action 12 - Accompagner les communautés de communes dans une démarche de labellisation Territoire engagé pour la transition CLIMAT AIR ENERGIE](#)

B. Leviers financiers mobilisés grâce à la mission énergie

Au travers la stratégie retenue pour la mission énergie, nous nous sommes attachés à accompagner les acteurs du territoire pour mobiliser des fonds pour leurs projets. Les détails des projets pour lesquels des financements ont été acquis via l'accompagnement du PETR, dans le cadre de la mission énergie, seront présentés dans les actions.

Il est proposé ci-dessous un tableau récapitulatif des fonds, publics et privés, qui ont été mobilisés grâce à la présente mission énergie. Les montants affichés sont au stade accord de subvention, pour garder une cohérence entre les dossiers, dans la mesure où les projets n'ont pas tous vus le jour à ce stade.

		Primes CEE mobilisées	Subventions d'Etat mobilisées
TOTAL	25 projets ayant acquis des fonds grâce à l'accompagnement de la mission énergie	29 084€	1 393 181€

Territoire intercommunal	Maitre d'ouvrage	Projet	Financement CEE accordés		Financement Etat accordés
Pays des Ecrins	Freissinières	Rénovation énergétique logement	1 480€	DSIL	35 569€
	La Roche de Rame	Rénovation énergétique salle polyvalente		Plan de relance	50 722€
	Les Vigneaux	Rénovation énergétique école	376€		
	Les Vigneaux	Rénovation du parc d'éclairage	3 707€		
	Puy Saint Vincent	Rénovation énergétique mairie		DETR	10 700€
	Vallouise-Pelvoux	Rénovation énergétique bâtiments communaux		Plan de relance	95 152€
Sous total			5 564€		192 143€

Territoire intercommunal	Maitre d'ouvrage	Projet	Financement CEE accordés	Financement Etat accordés	
Briançonnais	EPCI du Briançonnais	Rénovation cité administrative		DETR	216 000€
	Briançon	Rénovation marché couvert		DETR	33 200€
	La Grave	Rénovation énergétique ancienne école		Plan de relance	215 600€
	Montgenèvre	Rénovation école		DSIL	30 000€
	Puy Saint Pierre	Rénovation école		DSIL	177 990€
	Saint Chaffrey	Rénovation énergétique logement	829€		
	Saint Chaffrey	Calorifugeage gendarmerie	3 757€		
	Saint Chaffrey	Rénovation éclairage public	174€		
	Saint Chaffrey	Rénovation école		DETR	59 081€
	Val des Près	Rénovation école		DSIL	78 000€
	Villard Saint Pancrace	Rénovation ancien presbytère (logements)		Plan de relance	156 000€
	Gite des Mélèzes	Rénovation hôtel	9 945€		
	Gite des Mélèzes	Economiseurs d'eau	249€		
	Ostéopathe - Paruzynski	Installation solaire thermique	2 500€		
Sous total			17 454€		965 871€

Territoire intercommunal	Maitre d'ouvrage	Projet	Financement CEE accordés	Financement Etat accordés	
Guillestrois Queyras	Abriès-Ristolas	Changement de chaudière - logements	154 €		
	Ceillac	Isolation du groupe scolaire	4 100€	DSIL	71 840€
	Guillestre	Rénovation du CIAL		DETR	90 900€
	Molines en Queyras	Economiseurs d'eau	468€		
	Risoul	Isolation toiture salle polyvalente		DETR	72 427€
Sous total			4 722€		235 167€

C. Les projets liés à la gestion énergétique du territoire

Le contenu de la mission était défini de telle manière que la coordination et l'émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire s'avère être une mission relativement transversale par rapport aux autres projets et orientations.

En effet, dans l'ensemble des actions, nous nous sommes attachés à accompagner les projets du territoire permettant une meilleure gestion énergétique locale. Nous avons donc pris le parti, dans ce bilan, de présenter cette action en premier, bien qu'elle n'apparaisse pas dans cet ordre dans le contenu de la mission (point 2.1 de l'annexe technique définissant le contenu de la mission). De plus, afin d'éviter les redondances et de ne pas présenter l'ensemble (ou presque !) de la mission dans ce paragraphe, nous avons ciblé une des actions qui permet la gestion énergétique des bâtiments.

Action 1 – Prêt de matériel pour la rénovation énergétique

Enjeux et objectifs attendus

Le PETR a acquis en 2017 du matériel d'aide au diagnostic préalable à la rénovation énergétique et à la gestion énergétique des bâtiments.

Afin de faciliter le passage à l'action, en identifiant les opérations permettant **une gestion énergétique optimale d'un parc immobilier**, le PETR met à disposition, gratuitement, du matériel : caméras thermographiques, thermomètres infrarouges, enregistreur de CO2, enregistreurs de température et humidité, mini-anémomètres (pour usage bâtimentaire), wattmètres et hygromètre à pointe. Ces outils de mesure permettent à la fois d'identifier **des travaux à faire** mais également des **changements de comportements et d'usages** à mettre en place. Ainsi, un enregistreur de température qui révèle que la température d'un bureau reste identique que le bâtiment soit utilisé ou non (jour / nuit ; semaine / weekend) traduit une absence ou mauvais réglage du thermostat qui peut aisément, parfois sans investissement, être réglé.

Depuis 2017, le nombre de prêts était resté très faible (seulement 17 prêts entre 2017 et fin 2020) et seules les caméras thermiques avaient été empruntées.

Le PETR a donc souhaité relancer une campagne de communication au sujet du prêt de matériel permettant une bonne gestion énergétique des bâtiments. Le prêt est à destination de tous types d'usagers, personnes morales publiques et privées ou individus.

Dates clés

Novembre 2020 : reprise des dossiers en cours de demande de prêts

Novembre 2020 : mise à jour du site internet concernant le volet prêt de matériel

15 mars 2021 : mise à jour de la convention de prêt (délibération)

Mars 2021 : Communication relancée sur le site internet du PETR et sur le Facebook du PETR

Été 2021 : réalisation de notices simplifiées pour l'utilisation du matériel

Projets réalisés

Mise à jour de la convention et des modalités de prêt

Communication site internet et Facebook

Résultats obtenus

Une convention et des modalités plus claires et opérationnelles

Une meilleure visibilité du matériel prêté

Annexe 2 - Document de communication de prêt de matériel du PETR

Information fournie à la Maison de l'habitat, qui conseille et oriente les particuliers dans leurs projets sur leurs logements	Une information transmise aux particuliers cibles
<p>Organisation des prêts de matériels</p> <p>Mobilisation de la secrétaire du PETR pour réaliser les prêts : c'est elle qui a réalisé les RDV pour les emprunts et retours des matériels.</p>	<p>13 structures ou particuliers ont bénéficié des prêts pour un ou plusieurs matériels :</p> <p>Caméras thermiques – 10 fois Wattmètres – 2 fois Anémomètre – 2 fois Thermomètre infrarouge – 4 fois Enregistreur de CO2 – 1 fois Enregistreur température et humidité – 4 fois Hygromètre – 1 fois</p> <p>Typologie des emprunteurs :</p> <p>5 particuliers 4 collectivités 4 acteurs socio-professionnels</p> <p>4 jours de travail pour la secrétaire du PETR (RDV + temps administratif pour les conventions et documents justificatifs)</p>
Réalisation des notices d'utilisation	<p>Usage facilité pour les emprunteurs.</p> <p><i>Annexe 3 - Fiches d'utilisation des matériels prêtés par le PETR</i></p>
Analyse et commentaires	
<p>La relance de la communication a permis de relancer le prêt de matériel, ce qui permet d'accompagner les ménages et les personnes morales dans la gestion énergétique de leur patrimoine bâti.</p> <p>Les retours des emprunteurs sont globalement positifs, notamment depuis la réalisation des fiches d'utilisation simplifiée. La limite de l'action est le manque de suivi du passage à l'acte après l'emprunt, pour avoir une estimation de l'impact du prêt de matériel.</p>	
Lien avec les orientations de la mission	
<p>2-1 Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire</p> <p>2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités 	



D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le PETR met à disposition de tous, acteurs publics, privés et particuliers, des outils d'aide à la rénovation énergétique.



Caméra thermique
Pour enregistrer les pertes de chaleur d'un bâtiment



Hygromètre à pointe
Pour mesurer le degré d'humidité des matériaux



Anémomètre à moulinet
Pour mesurer la vitesse du vent



Wattmètre
Pour mesurer et enregistrer la consommation d'électricité

Thermomètre infrarouge
Pour mesurer la température



Enregistreur de température
Pour enregistrer les variations de température



Enregistreur de CO2
Pour enregistrer les variations de CO2 dans l'air



Pour plus d'information contactez : energie@paysgrandbriançonnais.fr



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

D. Les projets liés à l'adaptation au changement climatique

Plusieurs « sous parties » sont présentes dans ce volet. Pour chacune d'elles, des fiches actions sont présentées.

Modèle de territoire résilient, qui valorise les spécificités alpines

Cette mission devait permettre d'organiser des temps d'échanges en les acteurs du intra et extra territoire pour développer un modèle de territoire résilient.

Nous présenterons 5 actions menées dans ce cadre.

Action 2 – Mise en place d'un groupe de travail énergie

Enjeux et objectifs attendus

Afin d'identifier les attentes du territoire et de pouvoir accompagner les projets en transversalité et en complémentarité, un groupe de travail « énergie » a été organisé sur le territoire du PETR. Co-animé en interne par les chargés de mission « énergie et adaptation au changement climatique » et « Sobriété et énergies renouvelables & focus stations – CTES », ce groupe de travail devait permettre de travailler collectivement, à l'échelle du PETR sur les grandes orientations et les projets permettant de définir un territoire résilient, en abordant les questions énergétiques sous plusieurs aspects – notamment en travaillant sur les grands principes du schéma Négawatt (Sobriété, Efficacité, Renouvelable). Ainsi, la double animation par le PETR permettait d'aborder l'ensemble des questions autour de l'énergie et, in fine, sur le modèle de territoire souhaité par les EPCI et le territoire du PETR.

Ce groupe de travail avait notamment pour premières ambitions de :

- Réunir les chargés de missions PETR et EPCI œuvrant sur des questions d'énergie et transition énergétique ;
- Identifier les pistes d'actions communes et les intérêts d'agir collectivement ;
- Promouvoir des bonnes pratiques et faciliter les retours d'expériences ;
- Accompagner les EPCI dans leurs projets et faciliter l'accès aux financements ;
- Informer des actions et accompagnement du PETR envers les communes et acteurs du territoire.

Dates clés

1^{er} avril 2021 : groupe de travail énergie, en distanciel

Projet réalisé

1^{ère} réunion du groupe de travail en distanciel en avril 2021

Résultats obtenus

L'Annexe 1 - Compte rendu du groupe de travail énergie
Annexe 1 présente le compte rendu de ce groupe de travail.

Le format dématérialisé pour cette première rencontre avec les chargés de mission n'a pas fluidifié les échanges ni facilité les compréhensions des attentes des uns et des autres.

Si chacun a pu se présenter et comprendre les missions respectives des acteurs du territoire, il n'a pas été possible lors de ce premier groupe de travail d'identifier des synergies et des souhaits de travail en commun. Les EPCI membre du groupe de travail ont fait part de leurs souhaits de travailler avec le PETR sur des actions et projets, mais sans souhaiter, pour le moment, réitérer le groupe de travail énergie.

Il a donc été mis en pause – le temps que les repères et habitudes de travail se stabilisent.

Analyse et commentaires

Le format n'a pas permis d'atteindre le résultat escompté pour le premier groupe de travail. De plus, les participants ayant proposés de privilégier les rencontres individuelles pour aborder des « projets concrets » les concernant directement, il n'a pas été proposé de nouveau groupe de travail, même s'il aurait alors pu se tenir en présentiel.

Les trois communautés de communes ont, par la suite, recruté des chargés de missions qui travaillent, notamment, sur les questions de résilience et sobriété énergétique. Le groupe de travail, organisé en avril 2021, n'a probablement pas porté ses fruits car il ne s'adressait pas à des techniciens « spécialisés » sur cette thématique. Avec la montée en compétence des EPCI sur cette thématique, il pourra être intéressant de mobiliser un nouveau groupe de travail en 2022, avec les nouveaux chargés de mission, pour travailler collectivement sur ce sujet.

Lien avec les orientations de la mission

Tous les axes, le groupe de travail pouvant également être le lieu de retour technique sur l'avancée de la mission

Action 3 – Participation au club Mobilité de l'ANPP

Enjeux et objectifs attendus

L'ANPP, l'association nationale des Pays et PETR propose plusieurs « clubs » thématiques, afin de faciliter les retours d'expériences, la mise en réseau et l'action sur les territoires. En ce sens, et suite à la loi Organisation des Mobilités (LOM), un club Mobilité a été proposé par l'ANPP.

Le PETR a souhaité y participer afin de pouvoir accompagner au mieux ses EPCI membres, qui ont toutes choisi de se doter de la compétence mobilité, vers des actions de mobilité douce et active. En effet, la mobilité, sur nos territoires ruraux et de montagnes est un enjeu de taille pour lequel il n'est pas aisé de trouver des solutions durables (sobres) et permettant une résilience. En étant représenté au sein du club mobilité, l'ambition du PETR était de pouvoir constituer un réseau, bénéficier de retour d'expérience sur des territoires similaires, accompagner les EPCI dans la définition de leurs politique mobilité et proposer des actions adaptées au territoire et à ses enjeux.

L'idée générale était donc de participer au club mobilité pour pouvoir accompagner le territoire, et principalement les EPCI nouvellement AOM, pour construire un modèle de mobilité résiliente en prenant en compte les spécificités rurales et montagnardes.

Dates clés

22 mars 2021 : 1^{er} Club mobilité

24 juin 2021 : 2^{ème} Club mobilité

18 novembre 2021 : 3^{ème} Club mobilité

Projets réalisés

Participation aux Clubs Mobilité organisés par l'ANPP

Résultats obtenus

Annexe 4 - Compte rendu des clubs mobilité n°1 et n°2, pilotés par l'ANPP

Veille règlementaire (LOM, loi Climat et résilience), retours d'expérience sur des territoires ruraux, veille sur les financements existants

Analyse et commentaires

La participation au club Mobilité de l'ANPP a permis de rester informés des actualités en lien avec la thématique mobilité afin de pouvoir accompagner les EPCI devenues AOM. Cet investissement portera ses fruits à moyen terme, dans la mesure où les EPCI ont, dans un premier temps, souhaité travailler à leur échelle dans la mise en place de cette compétence.

Les politiques mobilités des EPCI en sont à des stades de définition différents, et certaines ont fait le choix d'axer principalement leur stratégie mobilité sur la mobilité touristique. Le PETR, par la mission énergie, souhaite d'avantage travailler sur la mobilité quotidienne.

Lien avec les orientations de la mission

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Développer un modèle de territoire résilient en valorisant ses spécificités alpines

Action 4 – Mobilisation du territoire pour mettre en place des actions en faveur de la mobilité active

Enjeux et objectifs attendus

En relation avec la participation du PETR au Club mobilité de l'ANPP, le PETR a souhaité engager une réflexion plus « concrète » sur la question de la mobilité. Il a donc été proposé de travailler sur le développement d'un modèle de mobilité résilient et adapté au contexte rural et de montagne.

En ce sens, le PETR s'est saisi de l'opportunité de l'appel à projet AVELO2 proposé par l'ADEME pour travailler sur la mobilité active et quotidienne sur le territoire.

Un travail a donc été mené pour définir une stratégie permettant de tester et développer une mobilité quotidienne résiliente et adaptée, permettant par ailleurs de répondre à l'appel à projet AVELO2.

Dates clés

03 mars 2021 : Ouverture de l'appel à projet AVELO2

7 avril 2021 : présentation de l'appel à projet AVELO2 en bureau du PETR

12 mai 2021 : présentation du projet en conseil syndical du PETR

Projets réalisés

Le travail mené a permis d'identifier une stratégie pour le territoire, déclinée en 15 actions, dont les axes sont les suivants :

1/ Identifier un réseau d'itinéraires continus et sécurisés permettant de donner une vraie place aux cyclistes : schéma directeur cyclable, accompagnement des EPCI (AOM) pour des itinéraires cyclables cohérents...

2/ Accompagner et développer le vélo pour les enfants en œuvrant avec les écoles maternelles et élémentaires : diagnostics et plan d'actions pour les écoles, services « vélo-bus », casiers pour les matériels de sécurité à vélo, animations destination des élèves et enfants, signalétique et jalonnement pour sécuriser les déplacements...

3/ Sensibiliser et accompagner les acteurs socio-professionnels à utiliser le vélo comme moyen de transport pour les salariés domicile-travail, et trajets professionnels...

4/ Mener des actions de sensibilisation du grand public pour développer et faciliter l'usage du vélo au quotidien : ateliers de réparation vélo, bourses de vélos et VAE, casiers pour casques et recharge de VAE,...

Résultats obtenus

Une stratégie permettant de développer un modèle de mobilité résiliente, et le plan d'actions chiffré associé, ont été réalisés.

Le Conseil Syndical du PETR du 12 mai 2021 n'a pas souhaité donner suite à la candidature du PETR à l'appel à projet AVELO2. En effet, les EPCI étant devenues AOM très récemment, ils ont souhaité prendre le temps d'organiser en interne cette nouvelle compétence avant que le PETR n'agisse également sur cette mission.

Analyse et commentaires

La différence d'approche entre le PETR (mobilité quotidienne) et certaines EPCI (mobilités plutôt touristiques) et, principalement, le fait que les EPCI sont en phase de définition de leurs politiques mobilités ont conduit au report de la mise en œuvre par le PETR de la stratégie « vélo au quotidien comme modèle de mobilité résiliente ».

Le travail mené par le PETR sur une stratégie mobilité résiliente en promouvant le système vélo devra permettre de questionner les EPCI dans un futur relativement proche sur leur engagement à ce sujet.

Lien avec les orientations de la mission

2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire

- ✓ Développer un modèle de territoire résilient en valorisant ses spécificités alpines
- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

Action 5 – Participation aux rencontres TEPOS 2021

Enjeux et objectifs attendus

Les rencontres annuelles TEPOS sont un moment privilégié pour les territoires engagés dans la transition énergétique. Retours d'expérience, échanges, expérimentations et autres conférences permettent de prendre du recul face aux situations vécues par les territoires tout en revenant avec « des bonnes idées » en tête et un regain de motivation et d'énergie.

Afin de faire résonner les missions et actions réalisées par le PETR avec les rencontres TEPOS, le choix a été fait de suivre et participer à des ateliers thématiques en lien avec les actions en cours.

Dates clés

29 septembre au 01 octobre 2021 : rencontre TEPOS à Millau

Projets réalisés

Participation à l'atelier « Extinction de l'éclairage public : fini de lanterner ! »

Résultats obtenus

Retour d'expérience sur l'accompagnement des collectivités vers l'extinction de l'éclairage public par le PNR des Grands Causses ; retour d'expérience de la ville de Millau, ville touristique, sur son engagement dans l'extinction.

Des outils de présentation, de communication ont été présentés et ont permis de faciliter les premiers RDV du PETR avec les communes sur cette question.

Participation à l'atelier « Référentiel de transition écologique »

Echange avec le réseau Action Climat et l'ADEME sur le référentiel de transition écologique, la transformation des labels Cit'Ergie et Economie Circulaire, et sur la future plateforme en ligne permettant d'accompagner les territoires dans la démarche.

Participation à l'atelier « Rénovation énergétique du patrimoine public »

Atelier animé par la FNCCR sur les stratégies patrimoniales et schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE). Temps de travail collaboratif pour identifier les étapes et les outils à mettre en œuvre pour réaliser un SDIE.

Analyse et commentaires

L'atelier sur l'éclairage public a immédiatement porté ses fruits avec des outils et des techniques mises en œuvre dès le premier rendez-vous avec les communes du territoire sur la question de l'éclairage raisonné et de l'extinction partielle.

Les deux autres ateliers ont permis d'améliorer la connaissance globale sur ces thématiques afin de continuer à travailler avec les communes et EPCI sur ces volets.

Les échanges, au cours des ateliers ou des temps hors ateliers, sont toujours très riches et permettent de décroiser les chargés de missions et de créer du lien. Ce sont des temps forts et importants.

Lien avec les orientations de la mission

Action transversale, qui touche à toutes les orientations.

Action 6 – Développer un modèle de territoire résilient

Enjeux et objectifs attendus

Afin de continuer les actions pour développer un modèle de territoire résilient, il semble nécessaire de faciliter la poursuite de certaines actions, notamment sur les spécificités montagnardes du territoire. Ainsi, une stratégie de résilience des territoires montagnards a été définie et un plan d'actions a été réalisé.

Dates clés

27 mai 2021 : Présentation du Plan Avenir Montagne de l'Etat

06 octobre 2021 : Délibération du PETR du Briançonnais, des Ecrins du Guillestrois et du Queyras validant le fait de s'inscrire dans le plan Avenir Montagne pour continuer à œuvrer pour développer un modèle de territoire de montagne résilient

Projets réalisés

Une stratégie en 4 axes a été définie afin de promouvoir un modèle de territoire résilient : **une montagne en transition par une attractivité tout en sobriété, diversité et résilience.**

Un territoire de montagne préservé pour rester un territoire de montagne attractif

- Le ciel, un atout
- Une fréquentation durable des massifs
- Des événements culturels et sportifs exemplaires

Une ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin : Le Mélézin

- Concilier les usages
- Soutenir et permettre des offres touristiques alternatives et « hors saison » grâce à la forêt
- Permettre un tourisme scientifique
- Faciliter l'usage du bois local dans les aménagements touristiques et la construction pour l'image et l'exemplarité du territoire

Des activités de montagne multiples, diverses & conciliées

- Coordonner les actions à l'échelle du territoire
- Accompagner les stations dans les transitions
- Diversifier le tourisme

Une animation transversale au service du plan avenir montagne

- Garantir la bonne mise en œuvre
- Animer, suivre et faire vivre les 3 axes de travail
- Sensibiliser le territoire au tourisme durable, sobriété, diversifié et résilience et tourisme endogène
- Faire connaître et mettre en avant sur le territoire les actions de l'ANCT et du commissariat de massif
- Travailler en réseau et en lien avec les acteurs du territoire

Résultats obtenus

Définition d'une stratégie de territoire de montagne résilient

Annexe 5 - Stratégie du territoire du PETR pour "une montagne résiliente"

Définition d'un plan d'actions concrets à mettre en œuvre, répondant à la stratégie

Annexe 6 - Plan d'actions "Un montagne résiliente"

Recherche de financement pour continuer à œuvrer pour mettre en œuvre cette stratégie et ce modèle de territoire : candidature du PETR sur le Plan Avenir Montagne

Analyse et commentaires

Le Plan Avenir Montagne est une opportunité de développer un modèle de territoire résilient, particulièrement adapté au contexte local – territoire de montagne, territoire touristique. Le PETR s'en est donc saisi pour confirmer et acter une stratégie permettant de continuer à développer un modèle de territoire résilient.

La candidature du PETR au plan Avenir Montagne a été actée le 29 novembre 2021 en conseil syndical. Si le territoire est retenu, cela permettra de donner une certaine suite à la mission énergie actuelle, pour continuer à œuvrer en faveur d'une montagne résiliente.

Lien avec les orientations de la mission

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-1 Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire

2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire

- ✓ Développer un modèle de territoire résilient en valorisant ses spécificités alpines
- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR
- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités



Valorisation du ciel étoilé

La valorisation du ciel étoilé passe par plusieurs actions : depuis l'accompagnement des collectivités dans l'extinction partielle nocturne, aux temps de sensibilisation et de découverte du patrimoine nocturne en passant notamment par la mobilisation des acteurs socio-économiques pour éteindre leurs vitrines, parkings ou entrepôts.

C'est ce à quoi s'est attaché le PETR, via la mission Energie. Les trois fiches actions suivantes présentent les réalisations menées.

Action 7 - Accompagnement des collectivités vers l'extinction de l'éclairage public

Enjeux et objectifs attendus

L'éclairage public représente un des enjeux identifiés dans le plan climat du territoire. En effet, selon l'ADEME, Agence de la transition écologique, en France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :

- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales ;
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ;
- 37 % de leur facture d'électricité

La réduction et l'extinction de l'éclairage public est donc une des pistes identifiées pour réduire les consommations énergétiques du territoire.

Au-delà de l'impact positif sur les économies d'énergie, les extinctions d'éclairage public favorisent la biodiversité (une majorité de la faune est nocturne, sur tout ou partie de son cycle de vie), améliorent le cadre de vie (un tiers de la population de voit plus la voie lactée et les nuisances lumineuses peuvent perturber la santé et le sommeil) et, trivialement, réduisent la facture d'électricité.

L'enjeu est donc d'accompagner les communes à réduire l'éclairage public. Pour cela, un état des lieux est nécessaire pour pouvoir cibler les communes à mobiliser.

Dates clés

24/03/2021 : rencontre avec le Syndicat intercommunal Guil Durance d'éclairage public - SIGDEP
 19/05/2021 : rencontre avec le Syndicat intercommunal d'éclairage public du Briançonnais - SIEPB
 27/09/2021 : Conférence de presse éclairage public

Projets réalisés

Rencontre avec les 2 syndicats d'éclairage du territoire

Résultats obtenus

Connaissance du contexte local et partenariat

Diagnostic et état des lieux de l'éclairage public

Plus des deux tiers des communes du territoire ont mis en place une extinction en cours de nuit.
 Cartographie des communes engagées dans l'extinction de l'éclairage public
Annexe 7 - Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle en cours de nuit

Travail en partenariat avec l'Association Environnement et Solidarité qui a porté et porte un projet de mobilisation citoyenne autour de l'éclairage public

Nombreux échanges, rencontre le 17/09/2021

Action 8 – Participation à l'événement national du Jour de la Nuit 2021

Enjeux et objectifs attendus

Un des moyens d'accompagner les collectivités vers l'extinction de l'éclairage public est d'une part de pouvoir tester, grandeur nature l'extinction et d'autre part de sensibiliser les citoyens.

L'événement du Jour de la Nuit est proposé au niveau national et permet de sensibiliser les acteurs, collectivités et citoyens aux bienfaits de l'extinction partielle en cours de nuit. Le PETR, via la mission énergie s'est saisi de cette opportunité pour mobiliser les communes et les inviter à participer au Jour de la Nuit 2021 en éteignant intégralement leur éclairage de la nuit du samedi 9 octobre au dimanche 10 octobre 2021.

Dates clés

27/09/2021 : Conférence de presse présentant notamment l'événement du Jour de la Nuit 2021

09/10/2021 : Jour de la Nuit 2021

Projets réalisés

Mobilisation des communes pour participer au Jour de la Nuit 2021 en éteignant exceptionnellement l'éclairage public toute la nuit du 9 au 10 octobre 2021

Résultats obtenus

12 communes sur les 36 ont éteint intégralement leur éclairage public la nuit du 9 au 10 octobre 2021, dont 3 qui n'éteignent pas d'ordinaire.

Communication pour présenter l'événement



Mobilisation de la secrétaire du PETR pour communiquer sur l'événement

Réalisation d'une affiche

Annexe 10 - Exemple d'affiche personnalisée pour une commune participant au Jour de la Nuit 2021

Conférence de presse le 27/09/2021 sur l'éclairage public avec un focus Jour de la Nuit 2021

Communication sur le site internet du PETR et les réseaux sociaux

Annexe 11 - Cartographie des communes participant au Jour de la Nuit 2021

0.5 jour de travail de la secrétaire du PETR

Retour d'expérience pour recueillir les freins identifiés, les volontés pour reconduire une participation, les propositions d'améliorations

Retour de certaines communes.

Tous les retours sont positifs, aucune remarque de la population concernant l'extinction exceptionnelle. Souhait des communes de donner plus d'importance à l'événement en proposant en parallèles des animations (certaines communes l'avaient proposé pour cette première édition, mais très peu).

Analyse et commentaires

La participation au Jour de la Nuit 2021 a été relativement suivie par les communes du PETR (près de la moitié des communes ont participé), majoritairement sur le sud du territoire, c’est-à-dire sur le territoire du SIGDEP. En effet, les postures des deux syndicats d’éclairage face à cet événement se sont montrées différentes : le SIGDEP, au sud a pris en charge les interventions des entreprises pour planifier et organiser l’extinction exceptionnelle alors que le SIEPB, au Nord, n’a pas proposé cette prise en charge (les contextes internes et notamment financiers des syndicats étant notoirement différentes).

Les communes du territoire du SIEPB ont, pour certaines, étaient démotivées par le fait de devoir « payer pour éteindre » – situation qui s’explique aisément par le fait qu’une intervention est nécessaire pour programmer les éventuelles horloges ou intervenir sur les boîtiers de contrôle.

Pour relancer l’expérience du Jour de la Nuit sur le territoire, le PETR a pris le parti de proposer uniquement un accompagnement dans l’extinction, sans proposer d’événements (balades nocturnes, observation des étoiles...). Une commune a fait le choix de proposer un événement cette soirée-là.

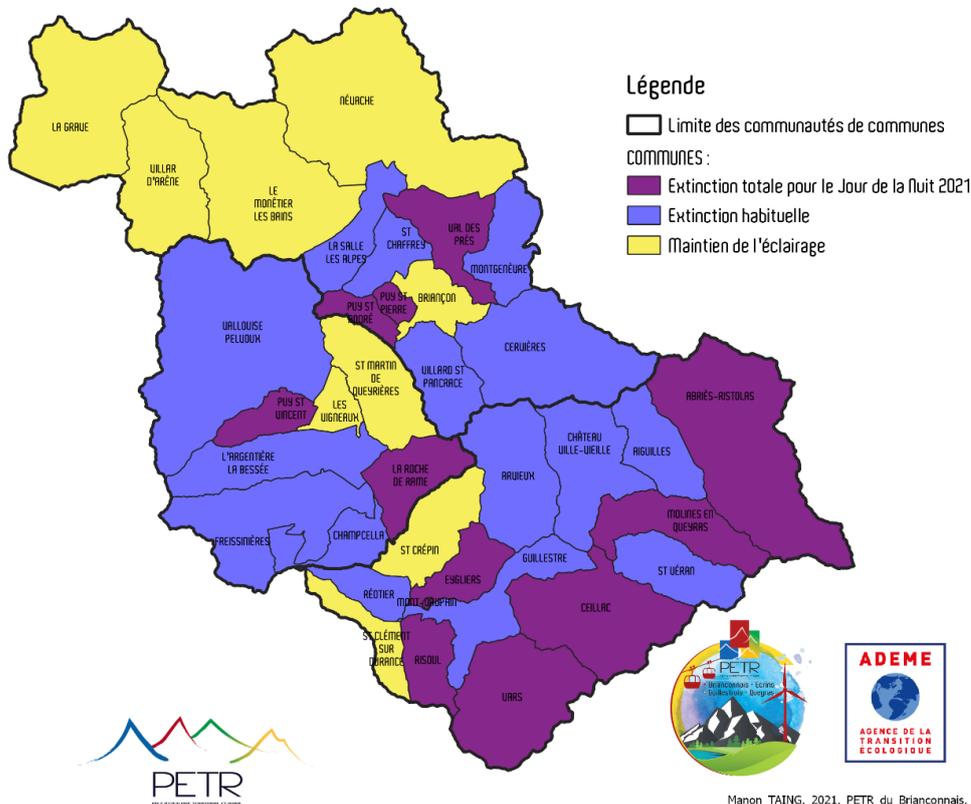
Au cours du bilan de l’action, la question d’organiser des animations en lien avec la nuit a été posée. C’est une éventualité posée pour les prochaines éditions.

Lien avec les orientations de la mission

2-2 *Coordination et émergence d’actions d’adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR

Cartographie des communes participant au Jour de la Nuit 2021 (extinction totale la nuit du 9 au 10 octobre)
PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras



Manon TAING, 2021, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras



Action 9 – Accompagnement des acteurs socio-économiques vers l’extinction de l’éclairage

Enjeux et objectifs attendus

Afin d’aborder la question de l’éclairage dans son ensemble, l’éclairage privé – des activités socio-économique – doit également être traité. En effet, il semble que les règles en vigueur depuis 2013 sur les extinctions obligatoires de certains locaux d’activités professionnelles ne soient pas entièrement respectées.

Si le diagnostic précis n’a pas été réalisé sur le territoire, il a cependant été constaté que l’éclairage était maintenu sur différents sites, là où les lois et arrêtés de 2013 et 2018 exigeaient une extinction.

Le PETR a donc souhaité compléter l’action menée dans le cadre de l’éclairage public par de la sensibilisation et de l’accompagnement des acteurs privés.

Dates clés

Aout 2021 : finalisation d’un document de sensibilisation à destination des acteurs économiques du territoire

Septembre 2021 : RDV avec les chargés de mission Petite Ville de demain et Manageur de commerces de la CC du Pays des Ecrins ; RDV avec les responsables de pôles économie et aménagement de la CC du Guillestrois Queyras

Projets réalisés

Information et prise en main des arrêtés en vigueur, notamment l’arrêté ministériel du 28 décembre 2018 relatif à l’éclairage nocturne.

Réalisation d’un document de sensibilisation décryptant certaines règles de l’arrêté – en réalisant un focus sur les règles, applicables aux bureaux, vitrines, entrepôts et parkings

Mobilisation de la secrétaire pour réaliser le document de communication à destination des acteurs socio-professionnels

Rencontres avec les EPCI pour présenter le travail effectué et identifier les pistes d’actions communes pour sensibiliser les acteurs économiques : échanges et demande de rendez-vous avec les chargés de missions petite ville de demain, manageurs de commerces, responsables de pôle économie, chargé de mission transition énergétique...

Résultats obtenus

Réalisation et édition d’un document de sensibilisation à destination des acteurs socio-professionnels du territoire, des associations de commerçants...

Annexe 12 - Document de communication sur l’éclairage à destination des acteurs socio-professionnels

1 jour de travail de la secrétaire du PETR

La communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, intéressée par cette démarche, a annoncé reprendre les règles principales des arrêtés ministériels pour les intégrer dans les règlements de zones d’activités. La seule association de commerçants de l’EPCI étant à peine ne train de se relancer, il n’est pas jugé opportun de travailler dès à présent avec eux sur ce volet.

Au niveau du Pays des Ecrins, le RDV a malheureusement eu lieu juste après le décès de l’ élu référent intercommunal. Les orientations données alors n’avaient pas fléchées les interventions sur la thématique éclairage.

Analyse et commentaires

Un travail important de décryptage et mise en forme a permis de créer un document de communication clair et facilement diffusable sur le territoire. Afin de sensibiliser les acteurs concernés en lien avec les EPCI, compétent en matière de développement économique, il est apparu judicieux de travailler de concert sur cette thématique. Cependant, elle n'est pas ressortie comme prioritaire pour certains EPCI.

Cet état de fait aurait pu être mieux anticipé en mobilisant les EPCI plus en amont de l'action.

De plus, il a été décidé, de reporter les rencontres avec les associations de commerçants pour plusieurs raisons : sur le Guillestrois, l'association était, à l'automne, en phase de « renaissance » et il semblait délicat d'intervenir dès ce stade ; par la suite, le calendrier ne semblait plus opportun : la période des fêtes de fin d'année approchant, il ne semblait pas judicieux de travailler sur l'extinction des vitrines notamment.

L'action d'information et sensibilisation des acteurs socio-professionnels sera donc relancée au premier trimestre 2022, après la période des fêtes.

Lien avec les orientations de la mission

2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire

- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR



Eclairer où il faut, quand il faut !
Depuis le 1er janvier 2019, la loi impose une extinction en cours de nuit pour les activités économiques.

Décryptage de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018

Commerces & bureaux

- Eclairage intérieur & vitrines : Extinction à 1h du matin ou 1h après la fermeture ; Allumage à 7h du matin ou 1h avant l'ouverture.

Commerces & bureaux

- Eclairage des bâtiments : Allumage au coucher du soleil ; Extinction à 1h du matin.

Activité économique - espaces extérieurs clos

- Eclairage des parkings clos, entrepôts... : Extinction 1h après la fermeture ; Allumage à 7h du matin ou 1h avant l'ouverture.

TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



Eclairer où il faut, quand il faut !
Adapter l'éclairage à l'usage pour maintenir la continuité des activités humaines (économiques, sportives, culturelles, déplacements...) c'est :

- ✓ Respecter l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 pour réduire l'éclairage nocturne
En vigueur depuis le 1er janvier 2019 pour les nouvelles installations et depuis le 1er janvier 2021 pour tous
- ✓ Réduire sa facture d'électricité
Une rénovation performante et une maîtrise de l'éclairage-extinction des bureaux permet une économie d'environ 7,5€/m²/an, soit un amortissement inférieur à 3 ans. (Source ADEME)
- ✓ Faire des économies d'énergie
En France, l'éclairage consomme 49TWh, soit plus de 10% de la consommation totale d'électricité. L'éclairage des bureaux consomme 6TWh. (Source ADEME)
- ✓ Favoriser la biodiversité
Une majorité de la faune est nocturne, sur tout ou partie de leur cycle de vie : l'éclairage perturbe les équilibres proies-prédateurs et fragmente les milieux de vie
- ✓ Améliorer le cadre de vie
Les nuisances lumineuses peuvent notamment perturber le sommeil
- ✓ Observer les étoiles
Un tiers de la population mondiale ne voit plus la voie lactée

Acteurs socio-économiques, vous aussi, engagez-vous pour un éclairage raisonné et adapté aux usages afin de faire des économies et préserver le patrimoine naturel !

Plus d'informations sur le site du PETR : <https://pavsgrandbrianconnais.fr>
et en contactant : energie@pavsgrandbrianconnais.fr ou 07.88.73.45.53

TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS

Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

Action 10 – Accompagner les acteurs du territoire pour mobiliser des financements leurs permettant la mise en œuvre d'actions de sobriété et d'efficacité

Enjeux et objectifs attendus

Afin de faciliter le passage à l'action des acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés, la mission énergie s'est mobilisée pour accompagner les maîtres d'ouvrages pour trouver des financements. Outre le dispositif CEE, abordé par ailleurs, la mission énergie se devait de se tenir informée et d'être à même de diriger les acteurs vers les financements les plus appropriés.

Dates clés

Janvier – Février 2021 : Plan de relance rénovation énergétique des bâtiments des collectivités
Tout au long de la mission : accompagnement vers des financements au fil de l'eau

Projets réalisés

Accompagnement des collectivités (communes et EPCI) du territoire pour mobiliser les fonds du plan de relance, pour le volet rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.

Travail étroit, dans un calendrier très serré, avec la sous-Préfecture de Briançon, les services de l'agence d'ingénierie départementale des Hautes-Alpes (IT05) et le SYMEnergie05 pour identifier les projets des collectivités, les accompagner pour déposer leurs dossiers de demande de financement le cas échéant et identifier les autres sources de financement.

Résultats obtenus

Identification de 38 projets potentiellement éligibles au plan de relance pour le volet rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. Accompagnement conjoint avec IT05 et SYME05, dépôt de 17 projets par les collectivités, dont 13 ont reçus des financements de l'Etat, sur des fonds « plan de relance », DSIL classique ou DETR. L'Etat a en effet réorienté certains dossiers vers des fonds classiques.

Ce sont au total près de 1,4M€ de financements de l'Etat qui ont été mobilisés sur les communes et communautés de communes grâce à la mobilisation et à l'accompagnement conjoint du PETR, d'IT05 et du SYME05.

Relation partenariale avec le SYMEnergie05 qui développe un service d'intranting pour les collectivités membres du syndicat (toutes sauf Briançon et Saint Martin de Queyrières sur le territoire du PETR) : relais de communication de ce dispositif à l'échelle du PETR et accompagnement des communes vers les meilleurs dispositifs de financements.

Les communes ont été informées de la mise en place du dispositif de tiers financement proposé par le SYME05 et mises en relation pour celles intéressées.

Relation partenariale avec le département des Hautes-Alpes, notamment pour orienter les acteurs vers le dispositif OCRE porté par le département permettant de financer des projets de chaleur renouvelable pour tous les acteurs (hors particuliers).

Les acteurs accompagnés dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique ont été informés et mis en relation avec le département si leurs projets comportaient un changement de mode de chauffage, vers du chauffage renouvelable.

Accompagnement des acteurs économiques dans leur recherche de financement pour des actions permettant des économies d'énergie : fonds tremplin, fonds régionaux, prêts BPI, crédit d'impôt...

Les acteurs socio-professionnels souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique ont été accompagnés pour déposer leurs demandes de financements auprès des financeurs les plus à même de les suivre.

Si plusieurs dossiers sont en cours d'accompagnement, un seul à ce jour a déposé une demande de financement (fonds région pour la rénovation énergétique d'hébergement touristique). La mission énergie a alors accompagné ce projet depuis sa définition jusqu'au plan de financement (en l'occurrence : Région ; CEE ; crédit d'impôt et éventuellement prêt BPI) et les demandes de subventions. Les accords de subvention de la Région ne sont pas encore intervenus sur ce premier projet.

Analyse et commentaires

L'accompagnement réalisé pour accompagner les collectivités vers les fonds du Plan de relance – volet rénovation énergétique des bâtiments des collectivités – a porté ses fruits avec près de 1,4M€ apportés par l'Etat. Cet accompagnement s'est fait « dans l'urgence » avec 17 dossiers déposés en à peine un mois, alors même que certaines collectivités n'avaient pas envisagé de déposer ces dossiers si tôt.

Si ces financements ont donné un coup d'accélérateur aux projets du territoire, un suivi à court et moyen terme reste à réaliser pour identifier les éventuels projets malheureusement « déposés trop vite » ou qui n'auraient pas bouclés leur plan de financement et qui ne verraient finalement pas le jour. A ce jour, sur les 13 projets financés, seuls quelques-uns vont être lancés d'ici la fin 2021.

L'accompagnement des acteurs socio-professionnels vers la mobilisation de financement n'a permis de déposer qu'un seul dossier à ce jour. Un autre projet d'ampleur était relativement avancé mais les conditions économiques de l'entreprise, liés à la crise sanitaire, ont nécessité le report des travaux prévus à une date ultérieure. A l'image de cette entreprise, il semble avoir été délicat de mobiliser les acteurs socio-économiques pour réaliser des travaux de rénovation énergétique alors même qu'ils sortent de deux années compliquées.

Lien avec les orientations de la mission

1 – Accompagnement à l'émergence et au suivi opérationnel des actions et des projets liés aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-1 Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire

2-2 Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire

- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

Action 11 – Faciliter et anticiper les changements impliqués par la loi Climat et Résilience

Enjeux et objectifs attendus

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se doit de rester en veille sur les actualités juridiques et possibilités de financement, afin de faciliter les informations vers les communes et communautés de communes du territoire. L'année 2021 a été marquée par la promulgation de la loi dite « Climat et Résilience ». Le PETR a engagé un travail de synthèse de la loi, pour faciliter la compréhension et les impacts pour les collectivités locales.

Dates clés

Août 2021 : Promulgation de la loi Climat et Résilience

Octobre 2021 : Wébinare de présentation de la loi par le Ministère de la Transition Ecologique - DGEC et DLCES

Projets réalisés

Afin de faciliter la mise en pratique et d'anticiper les impacts de la loi Climat et Résilience, des notes de synthèse et temps d'échanges et d'informations sont prévus par le PETR, à destination des EPCI.

Résultats obtenus

Décryptage de la loi en cours et premières notes de synthèse réalisées.

Analyse et commentaires

La loi étant particulièrement fournie et riche sur des domaines divers, un travail a été réalisé pour recueillir des éléments et décrypter les principales évolutions pour les collectivités – à l'échelle du PETR. Plus chronophage que prévu, cette action a pris du retard dans sa mise en application concrète. Les notes de présentation thématiques n'ont pas encore été diffusées et aucune réunion ou temps d'échanges n'a été organisé à ce sujet par le PETR.

Lien avec les orientations de la mission

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

E. La mise en place de démarche d'excellence telle que Cit'Ergie

Action 12 – Accompagner les communautés de communes dans une démarche de labellisation Territoire engagé pour la transition CLIMAT AIR ENERGIE

Enjeux et objectifs attendus

Le label Cit'Ergie, devenu Territoire engagé pour la transition écologique – label CLIMAT AIR ENERGIE – est un marqueur fort de l'engagement des intercommunalités dans la transition. Il permet de récompenser, mettre en réseau et valoriser les territoires acteurs en faveur du climat, de la qualité de l'air et de l'énergie. Œuvrant en ce sens, notamment par le biais de la mission énergie, le PETR souhaite accompagner les EPCI de son territoire vers l'obtention de ce label afin de prouver que l'engagement du territoire est global et pertinent.

Dates clés

Avril 2021 : envoi d'un courrier et d'un document de présentation de Cit'Ergie aux trois EPCI

Juin 2021 : rencontre entre l'ADEME et la CCPE pour aborder l'engagement dans Cit'Ergie

Projets réalisés

Un courrier et un document de présentation ont été réalisés afin d'informer les communautés de communes de l'opportunité de s'engager vers le label Cit'Ergie. Par la suite, différents échanges ont eu lieu entre les chargés de missions du PETR et des communautés de communes.

Résultats obtenus

Suite à ce courrier, et à des échanges entre les structures, la communauté de communes du Pays des Ecrins a souhaité organiser un temps de travail avec l'ADEME au sujet de Cit'ergie, qui s'est déroulé en juin 2021. Une réflexion est en cours à l'échelle de cette intercommunalité.

Courant novembre 2021, et suite à des échanges entre les structures, la communauté de communes du Briançonnais a confirmé sa volonté de poursuivre la réflexion pour s'engager vers le label en demandant d'organiser un temps d'échanges avec l'ADEME à ce sujet.

A ce jour, la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras n'a pas souhaité aller plus loin dans cette démarche.

Annexe 13 - Courrier envoyé aux EPCI

Annexe 14 - Présentation de Cit'Ergie envoyée aux EPCI

Analyse et commentaires

Les EPCI se montrent relativement réceptives pour s'engager vers l'obtention de ce label, malgré une première lecture de leur part assez dubitative liée à la crainte d'un « nouveau label » qui viendrait s'ajouter aux actions et procédures en cours. A ce jour, les deux EPCI sur les trois qui ont souhaité approfondir la question sont celles qui se sont dotées de moyens humains supplémentaires sur les questions de transition écologique (une chargée de mission à temps plein sur ces questions pour la CC du Briançonnais, et une chargée de mission à 20% de son temps pour la CC du Pays des Ecrins).

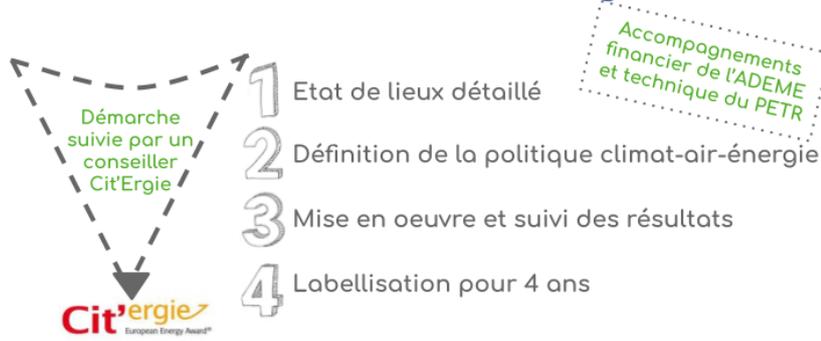
D'autres temps d'échanges sont à prévoir pour continuer et approfondir la réflexion des EPCI dans l'engagement vers le label.

Lien avec les orientations de la mission

3 – Développement de nouvelles démarches d'excellence sur le territoire du PETR dont « Cit'ergie »



Récompenser les politiques climat-air-énergie ambitieuses en s'engageant vers le label Cit'ergie !



- ✓ Contribuer à l'atteinte des objectifs Énergie-Climat nationaux
- ✓ Réduire sa consommation et donc sa facture énergétique
- ✓ Mettre l'ensemble de ses compétences au service de la transition énergétique
- ✓ Communiquer et valoriser ses actions auprès de la population
- ✓ Faire partie d'un réseau et s'inspirer des bonnes pratiques d'autres territoires

219 Collectivités déjà engagées dans Cit'Ergie

Votre communauté de communes souhaite davantage d'informations? Prenez contact avec le PETR !

Plus d'informations sur le site du PETR : <https://paysgrandbrianconnois.fr> et en contactant : energie@paysgrandbrianconnois.fr ou 07.88.73.45.53



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS



F. Les projets financés par des primes CEE

Action 13 – Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire

Enjeux et objectifs attendus

Le PETR souhaite, par son engagement et sa mobilisation, accompagner les acteurs du territoire à réaliser des actions permettant des économies d'énergie. Pour cela, le PETR a décidé de mobiliser les primes certificats d'économie d'énergie, primes CEE, pour apporter un bonus financier aux acteurs.

Conscient que les primes CEE ne sont pas suffisantes pour passer à l'action – en termes d'incitation financière – le PETR a choisi d'en faciliter l'accès aux acteurs afin que celles-ci soient les plus faciles à mobiliser.

Dates clés

02/12/2021 : délibération pour établir un partenariat pour mobiliser les primes CEE

13/01/2021 : signature de la convention de partenariat pour mobiliser les primes CEE

29/01/2021 : deux réunions de lancement du dispositif CEE pour les acteurs publics et socio-professionnels

Décembre 2020 – novembre 2021 : mobilisation et suivie d'actions permettant de mobiliser les primes CEE

Septembre – Octobre 2021 : recherche d'un nouveau partenariat pour la 5^{ème} période

Projets réalisés

Recherche de partenariat et conventionnement : le PETR a sollicité plusieurs partenaires afin d'identifier l'offre la plus avantageuse financièrement et techniquement.

Lancement de la démarche et communication : des réunions d'information se sont tenues en janvier 2021 pour présenter le dispositif CEE aux acteurs du territoire. Prévu initialement en présentiel, la réunion a finalement dû se tenir en visio-conférence pour raisons sanitaires.

Une page sur le site internet du PETR a été réalisée et des articles de presses sont parus pour communiquer sur la mobilisation des CEE par le PETR.

Mobilisation de la secrétaire du PETR pour communiquer sur l'opération CEE et apporter des premiers éléments d'information lors des sollicitations du PETR.

Résultats obtenus

Une convention de partenariat a été établie avec GEO PLC pour la 4^{ème} période (soit jusqu'au 31/12/2021).

Annexe 15 - Convention de partenariat GEO PLC - PETR pour la 4^{ème} période des CEE

Réunions de lancement le 29 janvier 2021 :
réunion pour les personnes publiques (29 participants hors intervenants)
réunion pour les acteurs socio-pro (10 participants hors intervenants)
<https://paysgrandbrianconnais.fr/energie-climat/energie-et-adaptation-au-changement-climatique/economie-denergie-et-renovation-energetique/financez-vos-projets-deconomie-denergie-primes-cee>

Annexe 16 - Articles de presse sur les primes CEE

2 jours de travail de la secrétaire du PETR

Au total, 66 projets ont été analysés depuis janvier 2021, dont 15 ont signé une convention de financement avec GEO PLC pour mobiliser les CEE.

Le montant total de travaux mobilisant des CEE s'élève à plus de 717 000€HT pour plus de 37 600€ de prime CEE, réparties comme choisi par le PETR à 70% pour les maitres d'ouvrages et 30% pour le PETR (sauf exception pour certains projets relevant de programmes spécifiques où cette répartition n'était pas possible).

PROJETS PRIVES :

Nombre de dossiers analysés : 19

Nombre de projets ayant signé une convention de financement : 3

Montant de primes totales mobilisées : 16 338€ dont 3 893€ pour le PETR et 12 445€ pour les maitres d'ouvrages

Pour un montant de travaux total de 99 245€.

PROJETS PUBLICS :

Nombre de dossiers analysés : 43

Nombre de projets ayant signés une convention de financement : 10

Montant de primes totales mobilisées : 20 560€ dont 4 638€ pour le PETR et 15 922€ pour les maitres d'ouvrages
Pour un montant de travaux total de 617 424€.

Projets publics ayant mobilisés des primes :

Abriès Ristolas – changement de chaudière logement / 219€ de primes CEE

Ceillac – isolation de la toiture école / 4 546€ de primes CEE

Ceillac – isolation du logement du groupe scolaire / 1 311€ de primes CEE

Freissinières – isolation logement groupe scolaire / 2 133€ de primes CEE

Les Vigneaux – changement de menuiseries sur l'école / 538€ de primes CEE

Les Vigneaux – éclairage public / 5 296€ de primes CEE

Saint Chaffrey – Changement des menuiseries logements ex presbytère / 1 184€ de primes CEE

Saint Chaffrey – calorifugeage chaudière gendarmerie (scindé en 2 projets) / 4 941€ de primes CEE

Saint Chaffrey – éclairage public / 249€ de primes CEE

Annexe 17 - Tableau bilan des primes CEE mobilisées entre novembre 2020 et novembre 2021

Mobilisation des CEE pour des dispositifs d'économie d'eau

PROJET REDUCTION CONSOMMATION EAU :

Nombre de dossiers analysés : 4

Nombre de projets ayant signés une convention de financement : 2

Montant de primes totales mobilisées : 717€

Pour un montant de travaux total de 717€

Poursuite du partenariat – 5^{ème} période

Une nouvelle convention de partenariat sera signée par les parties.

Plusieurs partenaires ont été sollicité pour établir un partenariat pour la 5^{ème} période. Le conseil syndical du 29 novembre a retenu HELLIO comme partenaire pour cette nouvelle période (soit jusqu'au 31/12/2025).

Analyse et commentaires

La mobilisation des primes CEE est une des missions les plus chronophages (environ un tiers du temps passé sur la mission). Si cela permet d'apporter un bonus financier pour les acteurs du territoire lors des travaux d'économies d'énergie, les premiers dossiers ont été source de déconvenues de la part des communes – qui pensaient alors pouvoir bénéficier de primes à la hauteur du programme PRO-INNO-08 (primes qui finançaient 90% des projets).

Les dossiers, bien qu'a priori relativement simples, doivent respecter un formalisme précis qui nécessitent souvent de multiples allers-retours avec les maitres d'ouvrages. Le temps à y consacrer par les maitres d'ouvrages a freiné certains d'entre eux pour mobiliser les primes, et ce malgré le travail mené par le PETR pour simplifier et fluidifier les démarches.

On décompte donc un grand nombre de projets identifiés et suivis (près de 70 à ce jour) contre une quinzaine qui ont signés une convention de financement. Aucun dossier ne touchera les primes CEE en 2021, les projets n'étant pour la plupart pas terminé – ou tout récemment (les primes devraient alors être versée début 2022).

Les seuls projets qui ont pu directement bénéficier des primes CEE sont les projets relatifs aux économies d'eau, où des économiseurs d'eau sont envoyés gratuitement (pris en charge à 100% par les primes CEE) et les projets dit « clé-en-main » où les primes CEE sont directement déduites du devis et de la facture (4 dossiers réalisés de cette manière à ce jour).

Lien avec les orientations de la mission

1 – Accompagnement à l'émergence et au suivi opérationnel des actions et des projets liés aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

2 – Coordination et émergence des projets d'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique en lien avec le programme LEADER et le CTES

2-1 *Coordination et émergence des projets liés à la gestion énergétique du territoire*

2-2 *Coordination et émergence d'actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire*

- ✓ Valoriser le ciel étoilé sur les territoires du PETR
- ✓ Accompagner les acteurs socio-professionnels et les collectivités vers plus de sobriété et d'efficacité dans leurs activités

Cette action est évidemment directement en lien avec l'orientation 1, mais elle contribue également à d'autres orientations en participant au financement de la rénovation de l'éclairage public et l'installation d'horloge astronomique permettant l'extinction, et en identifiant des projets d'économie d'énergie nécessitant un accompagnement plus global sur la recherche de financement.

5. RETOUR SUR LES FREINS RENCONTRES & LEVIERS IDENTIFIES

Qui a dit COVID-19 ?

Les principales difficultés rencontrées sont, comme mentionné début de bilan, liées au contexte sanitaire qui n'a pas permis de nouer des relations partenariales stables et a freiné les rencontres et les échanges. En effet, entre novembre 2020 (prise de poste) et juin 2021, soit 8 mois sur les 12 de la première année, le travail a été réalisé quasiment intégralement à distance.

Effectuer un travail d'animation territoriale sans pouvoir être effectivement à la rencontre des acteurs – ni même de ses collègues, élu référent... – est un exercice d'équilibriste permanent qui demande de l'adresse pour savoir être présent à distance. Le relatif échec du premier groupe de travail « énergie » entre les 3 EPCI et le PETR est le signe qu'effectuer de l'animation territoriale uniquement par écran interposé n'est pas l'idéal.

Malgré cet état de fait – qui ne peut pas être imputé au PETR – la mission énergie a vite été reconnue par les collectivités du territoire, notamment par le travail mené en début d'année 2021 sur la mobilisation des fonds issus du plan de relance. Les réunions de cadrage sollicitées et animées par la sous-Préfecture en présence du PETR, de l'agence d'ingénierie territoriale IT05 et du syndicat d'énergie SYMEnergie05 ont permis de nouer des relations partenariales fortes : urgence et enjeux des dépôts de demande de financements ont permis aux acteurs concernés, dont la mission énergie du PETR, de mobiliser largement les collectivités autour d'un but commun.

Appuyant les freins engendrés par le travail « en distanciel », est-ce le fait que ces réunions de cadrage et de travail de la Sous-Préfecture étaient réalisées en présentiel qui a permis de mobiliser près de 1,4 million d'euros de l'Etat en à peine un mois ? Cela y a sûrement contribué, en établissant un fonctionnement de travail entre les partenaires mobilisés plus clair et opérationnel.

Les primes CEE : un nom qui mobilise & un montant qui déçoit

Les primes CEE ont permis, lors du programme PRO-INNO-08, dit « CEE-TEPCV », de financer des projets à 90%. Ces primes ont permis de réaliser des projets importants sur le territoire et, nécessairement au vu du taux exceptionnel, ont laissé une trace dans les souvenirs des collectivités ! Revenir deux ans après en proposant de mobiliser les primes CEE pour les projets a donc été très bien accueilli par les collectivités du PETR... et les premiers retours se sont avérés assez amères.

Le manque de recul de la chargée de mission, qui n'avait pas mis en œuvre le programme PRO-INNO-08, a conduit à sous-estimer ce « souvenir des primes CEE » et à ne pas suffisamment communiquer sur les différences, notamment de montant, pour les premiers dossiers. Erreur vite corrigée pour éviter les désagréments, mauvaises surprises et autres remarques.

De la difficulté de créer des relations partenariales stables

Le contexte sanitaire n'aidant pas, les relations partenariales et notamment avec les communautés de communes membres du PETR n'ont pas pu être clairement stabilisées. L'absence de relations claires avec les communautés de communes a freiné certains projets – voire a mené à l'abandon de certains comme l'appel à projet AVELO2. En lien avec le travail réalisé par le PETR sur le nouveau projet de territoire 2020-2026, de nombreux échanges techniques et politiques ont eu lieu entre le PETR et les EPCI dans le courant de l'été 2021 afin de (re)définir les rôles et missions de chacun. Un fonctionnement plus clair est en cours de définition, afin de fluidifier les échanges. Ce travail devrait permettre de faciliter les relations et le travail mené par les chargés de mission.

Enfin, deux EPCI sur trois se sont dotées de moyens humains supplémentaires sur les missions transition écologique, énergétique et PCAET. Arrivées en cours d'année 2021, ces chargées de mission sont de réelles interlocutrices opérationnelles du PETR sur ces questions. En parallèle du travail mené à l'échelle des structures sur les relations partenariales, projet de territoire et convention territoriale, les relations techniques ont pu être davantage stabilisées après que ces recrutements aient eu lieu.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Bilan sous forme d'AFOM

<p>Forces</p> <p>Une animation dédiée</p> <p>Lien direct avec des partenaires institutionnels et financeurs</p> <p>Un ancrage sur le territoire fort</p> <p>Des financements pour des économies d'énergie, via les primes CEE, facilement mobilisable</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Montant des primes CEE qui n'est plus aussi attractif que lors de programmes spécifiques</p>
<p>Opportunités</p> <p>Renforcement des équipes intercommunales sur les questions de transition écologique : une plus-value pour le territoire pour s'engager collectivement</p> <p>Réflexion de deux intercommunalités sur l'engagement dans le label Climat-air-énergie et souhait de mettre en place des actions en faveur de la transition écologique et énergétique</p> <p>Le CRTE et ses moyens en ingénierie</p> <p>Un projet de COT porté par le PETR qui pourrait apporter une continuité à la mission</p>	<p>Menaces</p> <p>Manque de visibilité à court terme pour l'animation de la mission</p> <p>Des relations partenariales locales pas encore stabilisées</p>

Perspectives pour la fin de la mission et suite à donner

Afin que cette mission puisse avoir une certaine continuité, le travail réalisé dans les 6 derniers mois s'attacheront à rendre la transition la plus fluide possible, tout en continuant les actions initiées.

Ainsi, il sera envisagé de :

- Relancer un groupe de travail énergie avec les 3 EPCI
- Faciliter la continuité de la mission dans le temps en travaillant sur les questions reprises par la future mission du Plan Avenir Montagne présenté dans l'action 6, et notamment :
 - o Amorcer le travail avec les commerçants et acteurs socio-professionnels en lien avec la réduction de l'éclairage
 - o Poursuivre des temps d'échanges avec les communes volontaires pour s'engager dans l'extinction partielle de l'éclairage public
 - o Initier des temps d'échanges et de construction avec les acteurs du tourisme du territoire, pour du « tourisme en transition »

- Initier une transition de la gestion des primes CEE pour faciliter la poursuite du dispositif. Le dispositif CEE sera en effet continué par le PETR, a priori via la mission qui animera le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) :
 - o Suivi des dossiers CEE en cours
 - o Suivi du partenariat avec HELLIO pour la 5^{ème} période
 - o Emergence et accompagnement des nouveaux dossiers
 - o Transmission et tuilage avec le.la chargé.e de mission qui sera en charge de l'animation de ce dispositif
- Continuer l'accompagnement des EPCI vers la démarche CLIMAT AIR ENERGIE afin d'initier les pré-diagnostic et anticiper la démarche de COT sur le territoire

Cette liste met en avant les actions « nouvelles » ou qui passent une étape. L'ensemble des actions nécessitant un suivi et une continuité sera étudié. Ainsi le tableau récapitulatif des suites à donner sur les 6 derniers mois peut s'établir comme suit :

Numéro et titre de l'action	Suite à donner dans les 6 prochains mois
Action 1 - Prêt de matériel pour la rénovation énergétique	Poursuite de l'action
Action 2 - Mise en place d'un groupe de travail énergie	Relancer la dynamique avec les EPCI et les chargés de missions recrutés en 2021
Action 3 - Participation au club Mobilité de l'ANPP	Poursuite de l'action
Action 4 - Mobilisation du territoire pour mettre en place des actions en faveur de la mobilité active	Action clôturée
Action 5 - Participation aux rencontres TEPOS 2021	Action clôturée
Action 6 - Développer un modèle de territoire résilient	Initier la continuité entre les missions et les plans d'actions
Action 7 - Accompagnement des collectivités vers l'extinction de l'éclairage public	Mobiliser et rencontrer les collectivités
Action 8 - Participation à l'événement national du Jour de la Nuit 2021	Action clôturée – probablement reconduite à l'automne 2022
Action 9 - Accompagnement des acteurs socio-économiques vers l'extinction de l'éclairage	Communiquer et mobiliser les acteurs socio-économiques concernés
Action 10 - Accompagner les acteurs du territoire pour mobiliser des financements leurs permettant la mise en œuvre d'actions de sobriété et d'efficacité	Poursuite de l'action
Action 11 - Faciliter et anticiper les changements impliqués par la loi Climat et Résilience	Poursuite de l'action
Action 12 - Accompagner les communautés de communes dans une démarche de labellisation Territoire engagé pour la transition CLIMAT AIR ENERGIE	Initier les pré-diagnostic sur les EPCI volontaires
Action 13 - Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire	Poursuite de l'action & tuilage pour continuité de mission
Action 14 – Trajectoire d'adaptation au changement climatique	Finaliser l'analyse de l'outil TACCT pour en faire un retour d'expérience

TABLE DES ACTIONS PRESENTÉES

Action 1 - Prêt de matériel pour la rénovation énergétique.....	21
Action 2 - Mise en place d'un groupe de travail énergie	24
Action 3 - Participation au club Mobilité de l'ANPP	26
Action 4 - Mobilisation du territoire pour mettre en place des actions en faveur de la mobilité active.....	27
Action 5 - Participation aux rencontres TEPOS 2021	28
Action 6 - Développer un modèle de territoire résilient.....	29
Action 7 - Accompagnement des collectivités vers l'extinction de l'éclairage public.....	31
Action 8 - Participation à l'événement national du Jour de la Nuit 2021	33
Action 9 - Accompagnement des acteurs socio-économiques vers l'extinction de l'éclairage.....	35
Action 10 - Accompagner les acteurs du territoire pour mobiliser des financements leurs permettant la mise en œuvre d'actions de sobriété et d'efficacité	37
Action 11 - Faciliter et anticiper les changements impliqués par la loi Climat et Résilience	39
Action 12 - Accompagner les communautés de communes dans une démarche de labellisation Territoire engagé pour la transition CLIMAT AIR ENERGIE	40
Action 13 - Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire	42

TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1 - Compte rendu du groupe de travail énergie
- Annexe 2 - Document de communication de prêt de matériel du PETR
- Annexe 3 - Fiches d'utilisation des matériels prêtés par le PETR
- Annexe 4 - Compte rendu des clubs mobilité n°1 et n°2, pilotés par l'ANPP
- Annexe 5 - Stratégie du territoire du PETR pour "une montagne résiliente"
- Annexe 6 - Plan d'actions "Un montagne résiliente"
- Annexe 7 - Cartographie des communes engagées dans une extinction partielle en cours de nuit
- Annexe 8 - Dossier de presse éclairage public
- Annexe 9 - Articles et émissions éclairage public
- Annexe 10 - Exemple d'affiche personnalisée pour une commune participant au Jour de la Nuit 2021
- Annexe 11 - Cartographie des communes participant au Jour de la Nuit 2021
- Annexe 12 - Document de communication sur l'éclairage à destination des acteurs socio-professionnels
- Annexe 13 - Courrier envoyé aux EPCI
- Annexe 14 - Présentation de Cit'Ergie envoyée aux EPCI
- Annexe 15 - Convention de partenariat GEO PLC - PETR pour la 4ème période des CEE
- Annexe 16 - Articles de presse sur les primes CEE
- Annexe 17 - Tableau bilan des primes CEE mobilisées entre novembre 2020 et novembre 2021



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS